

Engagements du propriétaire

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement non collectif et des obligations réglementaire qui m'incombent.

Par ailleurs, je **m'engage** :

- ▶ à ne réaliser mon installation d'assainissement autonome **qu'après réception de l'avis favorable du SPANC** sur le projet,
- ▶ à laisser accéder le technicien du SPANC à ma (mes) parcelle(s) si je ne peux être présent lors du rendez-vous,
- ▶ à **transmettre le dossier de conception validé par le SPANC à l'installateur du dispositif**,
- ▶ à avvertir le service technique du SPANC en charge du contrôle (coordonnées ci-dessous) **de la date d'achèvement des travaux**,
- ▶ à ne recouvrir l'installation **qu'après la visite de contrôle** de bonne exécution des travaux,
- ▶ à **m'acquitter de la redevance** fixée par délibération de la collectivité gestionnaire du SPANC.

À le

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé")

▶ Si mandataire, coordonnées à préciser :

Nom et prénom :

Fonction :

Adresse : Tél. :

Code postal : Commune : Portable :

Service technique chargé de l'instruction de votre dossier et du contrôle des installations :



Le présent document a été élaboré dans le cadre de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, démarche dans laquelle se sont engagées les différentes collectivités gestionnaires de SPANC afin d'assurer une meilleure lisibilité pour l'utilisateur et une cohérence entre les différents territoires.

INSTALLATION D'UNE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 21 ET 200 EH

Le présent formulaire est nécessaire à l'instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution domestique ou assimilée domestique comprise entre 1,2 et 12 kg/j de DBO5 (21 à 200 EH).

Il est à renseigner par le propriétaire de la future installation puis à remettre à la mairie de la commune sur laquelle sera implanté le projet. Suite au dépôt du dossier en mairie, le technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) se rendra sur la parcelle après avoir convenu au préalable d'un rendez-vous avec le pétitionnaire.

La visite sur site devra être réalisée préalablement à tout dépôt de permis de construire ou d'aménager et l'avis remis à l'issue de cette dernière devra obligatoirement être joint à la demande.

Identification des différents interlocuteurs du projet

Demandeur (maitre d'ouvrage)

Prénom et NOM :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél. :

Pays : Courriel :

Maitre d'œuvre (si connu et existant)

Prénom et NOM :

Représentant :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél. :

Pays : Courriel :

Chargé de l'étude de conception/Mandataire

Prénom et NOM :

Représentant :

Adresse :

Code postal : Commune : Tél. :

Pays : Courriel :

Notice d'utilisation du présent imprimé

Vous trouverez au sein de la double page suivante les informations concernant les différentes étapes de votre projet et notamment les modalités de constitution du dossier de conception qui devra être adressé au Service Public de l'Assainissement Non Collectif en charge de l'instruction de votre demande suivant les prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017.

ÉTAPE
1

Description du projet

Maître d'ouvrage	Service en charge du contrôle : le SPANC
Réalisation d'un DOSSIER DE CONCEPTION et transmission du dossier complet au SPANC	Réalisation d'une visite sur site (préciser délais ? à faire valider par les SPANC)
	Contrôle réglementaire du dossier de conception (préciser délais ? à faire valider par les SPANC) Délivrance de l'attestation de conformité du projet
Dépôt de la demande de permis de construire le cas échéant auprès des services de l'urbanisme	

CONTENU DU DOSSIER DE CONCEPTION (à constituer pour l'instruction de votre demande)

- Une étude de conception (un guide d'élaboration de l'étude)
- Un plan de situation à l'échelle 1/25000ème (carte IGN) localisant le site d'implantation du projet
- Le plan de masse de l'installation projetée (échelle 1/200ème à 1/500ème) avec localisation du point de rejet et éventuellement des ouvrages existants ainsi que des tests d'infiltration réalisés.
- Le plan du réseau et le plan de l'installation complète avec coupes et profils
- Une note de calcul concernant le dimensionnement des ouvrages
- La notice d'exploitation des ouvrages
- L'avis du gestionnaire du milieu en cas de rejet au milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau...)

Les références et les sources des données devront être mentionnées dans le rapport d'étude

ÉTAPE
2

Réalisation des travaux

Maître d'ouvrage	Service en charge du contrôle : le SPANC
Démarrage des travaux après avoir reçu l'avis conforme du SPANC et les autorisations administratives nécessaires	
	Contrôle réglementaire de réalisation des travaux avant remblayage
Finalisation des travaux et réalisation des essais de réception sur le système de collecte par un opérateur de contrôle agréité	
Réception des ouvrages avec l'entreprise de travaux : établissement du PV de réception de chantier	Le résultat des essais et le PV sont tenus à la disposition du SPANC qui peut demander à les consulter
Fourniture du cahier de vie au SPANC qui précise notamment le programme d'exploitation des ouvrages ainsi que les modalités d'auto-surveillance de l'installation. Vous trouverez plus de détails concernant le cahier de vie dans la fiche technique.	

ÉTAPE
3

Suivi du fonctionnement de l'installation

Maître d'ouvrage	Service en charge du contrôle : le SPANC
Tenir à jour le cahier de vie et conserver les justificatifs d'entretien de l'installation. Transmission de la partie 3 du cahier de vie au SPANC avant le 1er mars de chaque année	Contrôle administratif annuel de la conformité réglementaire sur la base de l'étude du cahier de vie, avis délivré avant le 1 ^{er} juin
Dégager l'accès des ouvrages pour permettre la visite du SPANC et présenter les justificatifs d'entretien réalisés entre deux visites du SPANC	Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et de l'entretien lors d'une visite sur site selon la fréquence définie par le SPANC dans son règlement de service Possibilité de réaliser un contrôle ponctuel sur site pour vérifier notamment les valeurs limites de rejet

Guide d'élaboration de l'étude de conception

- Objet des travaux
- Expression du besoin

1. Description du contexte local

2.1. Aspects généraux

- Localisation du projet : situation, accessibilité, distances des habitations à proximité
- Contexte local : règlement d'urbanisme, schéma directeur d'assainissement et zonage d'assainissement, plan de prévention des risques (zone inondable), zone humide, ZNIEFF et site Natura 2000
- Topographie
- Caractéristiques et état actuel des installations existantes (le cas échéant)

2.2. Aspects environnementaux

Contexte hydrologique:

- Réseau hydrographique superficiel : état global, écologique et chimique
- Autres exutoires (lac, ruisseau, fossé, ...)

Contexte hydrogéologique :

- Masse d'eau souterraine réceptrice des eaux traitées : état global, écologique et chimique
- Caractéristiques pédologiques et géologiques des sols et des sous-sols, notamment l'évaluation de leur perméabilité;
- Niveau de la ou des nappes souterraines et du sens d'écoulement à partir des documents existants
- Inventaire exhaustif des points d'eau déclarés : présence de sources, forage ou puits privés
- Zones à usage sensible sur le secteur concerné : périmètre de protection des ressources en eau, profil de baignade ...

Dans le cas d'un rejet sur nappe d'eau souterraine identifiée comme une zone à usages sensibles, à l'aval hydraulique du point d'infiltration, **l'avis de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique est sollicité.**

2.3. Aspects qualitatif et quantitatif de la pollution à traiter

- Renseignements sur l'immeuble : capacité d'hébergement, nombre de pièces principales, occupation permanente et saisonnière, activité annexe...
- Nature des eaux à traiter en fonction de l'activité du site
- Détermination du flux d'eaux usées à traiter : volume journalier (m³/j), débit moyen horaire, débit de pointe et charges organiques nominales (DBO5 et MES), pour les immeubles existants la consommation d'eau sur plusieurs années, appréciation des variations de charges saisonnières
- Perspectives éventuelles de développements
- Précisions concernant la gestion des eaux pluviales

2. Description de la solution proposée

3.1. Descriptif général de l'installation d'ANC

- Justification du choix de la filière par rapport au contexte local
- Dimensionnement en EH
- Performances garanties et engagements du maître d'œuvre, selon l'annexe 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015

3.2. Descriptif détaillé de chacun des ouvrages composant l'installation d'ANC projetée

- Réseau de collecte : type, dimensions, dispositifs de relevage (type de pompes, ...), points de déversement éventuels
- Filière projetée : prétraitement, traitement, traitement complémentaire éventuel et modalité d'évacuation des eaux traitées.
- Dimensionnement et caractéristiques du dispositif d'infiltration à mettre en place
- Matériaux mis en œuvre